

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMIATTE

L'an deux mille dix sept et le trente un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL - M TACCONE - Mme SANS – M ROUDET –M BLANC – M DARASSE - Mme MAUREL – M FABRE - Mme MARTY – M DOMINGUEZ.

Etaient absents avec pouvoir : M MOLIERES (avec pouvoir à Mme FADDI) – Mme ALCOUFFE (avec pouvoir à M ROUDET) – Mme ALLETRU (avec pouvoir à Mme SANS)

Etait absente : Mme JACONO

Date de la convocation : 24 mai 2017

Secrétaire de séance : M BLANC Francis

Le procès verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Contrat CAE au 1 juin 2017 – services techniques
- Contrat CAE au 6 juin 2017 – service administratif
- Questions et informations diverses

DCM 2017-020

CONTRAT CAE AU 1 JUIN 2017 – SERVICES TECHNIQUES

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dans les conditions fixées ci-après à compter du 1 juin 2017.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du CAE est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Départemental.

Madame le Maire propose de l'autoriser à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 60 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre la commune et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif CUI – CAE à compter du 1^{er} juin 2017 à raison de 28 heures hebdomadaires.

- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 60 mois, après renouvellement de la convention.

DCM 2017-021

CONTRAT CAE AU 6 JUIN 2017 – SERVICE ADMINISTRATIF

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dans les conditions fixées ci-après à compter du 6 juin 2017.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du CAE est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Départemental.

Madame le Maire propose de l'autoriser à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre la commune et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif CUI – CAE à compter du 6 juin 2017 à raison de 24 heures hebdomadaires.

- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONE Jean-François</i>
<i>Mme SANS Coralie</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i> <i>Absente</i>	<i>M DARASSE Didier</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i> <i>Absent avec pouvoir à Mme FADDI</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i> <i>Absente avec pouvoir à M ROUDET</i>	<i>M FABRE Jérôme</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i> <i>Absente avec pouvoir à Mme SANS</i>

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 31 mai 2017

